Informations de base

1998/2009(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 1/1998 **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	TOMLINSON The Lord John E. (PSE) TILLICH Stanislaw (PPE)	03/06/1998 03/06/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Budget	2138	1998-11-24
Budget	2150	1998-12-14

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/05/1998	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1998)0712	Résumé
24/11/1998	Débat au Conseil		
09/12/1998	Publication du projet de budget du Conseil	13750/1998	Résumé
09/12/1998	Vote en commission		Résumé
09/12/1998	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0497/1998	
14/12/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/12/1998	Débat en plénière		
14/12/1998	Adoption du projet du budget par le Conseil		

14/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		
26/03/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2009(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (avant Amsterdam) E 203 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/11071

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0497/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0006	09/12/1998	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0719/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0011-0014	14/12/1998	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	13750/1998	09/12/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1998)0712	15/05/1998	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget	SEC(1998)1132	30/06/1998	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget	SEC(1998)1606	30/09/1998	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 1999/0211
JO L 081 26.03.1999, p. 0001

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1998

1998/2009(BUD) - 30/06/1998 - Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget

OBJECTIF : présentation d'une lettre rectificative à l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire 1/98 (section Parlement) de 175 Millions d'écus. CONTENU : la présente lettre rectificative fait suite à la demande du Parlement européen dans sa résolution du 28.05.1998 (A4-0175/98) sur l'état prévisionnel de son budget, de prévoir une lettre rectificative à l'avant projet de budget afin de poursuivre, dans le cadre de sa politique immobilière, les mesures d'épargne déjà engagées depuis plusieurs années, du fait de l'acquisition de certains des bâtiments (nouveaux et anciens) du Parlement européen. En effet, afin de limiter au maximum les locations multiples de bâtiments dans ses 3 lieux de travail, le Parlement a conclu des baux emphytéotiques avec option d'achat (Espace Léopold et nouveau bâtiement IPE IV de Strasbourg) qui ménagent d'importantes épargnes sur le budget des Communautés. Pour ce qui de Luxembourg, le Parlement a engagé une négociation avec le gouvernement Luxembourgeois qui devrait aboutir au rachat des bâtiments existants. Ces dernières années, le Parlement a procédé au paiement anticipatif de certaines traites afin d'accélérer le remboursement des immeubles et de réduire le poids de l'immobilier sur ses budgets à venir. Afin de pouvoir poursuivre dans cette voie, le Parlement demande qu'en 1998 des mesures soient prévues en vue de lui permettre d'acquérir les bâtiments SCHUMAN et TOUR de Luxembourg ainsi que des bâtiments BELLIARD, destinés au Comité des Régions et au Comité Economique et Social, ces bâtiments devant, par ailleurs, être rénovés et aménagés. Le budget du Parlement pour l'exercice 1998 ne comportant pas de dotations pour répondre à ces besoins, il est demandé via la lettre rectificative, un renforcement des crédits du budget 1998 de 175 millions d'écus, dont 165 pour l'acquisition d'immeubles (poursuite des paiements anticipatifs) et 10 pour la rénovation/aménagement des locaux BELLIARD. Pour rappel, pour l'exercice 1998, la marge disponible au sein de la rubrique 5, dépenses administratives, se situe à 187,58 MECUs.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1998

1998/2009(BUD) - 15/05/1998 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire 1/98 (section Commission) de 580 millions d'Ecus. CONTENU : l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire (AP-BRS) 1/98 est motivé par 2 éléments majeurs : 1) la budgétisation en recettes 1998 d'un excédent dégagé du budget 1997 de l'ordre de 380 Mio d'Ecus (à savoir 960 MECU d'excédent net de 1997 moins 580 Mio d'Ecus retenus par la Commission en 1998 pour des dépenses exceptionnelles); 2) la révision des montants inscrits au titre de la correction des déséquilibres budgétaires qui aboutit à la hausse du montant à reverser au Royaume-Uni au titre de cette correction (1.164,5 Mio d'Ecus). La prise en compte de ces 2 éléments conduit à procéder à un nouveau calcul des taux d'appel des ressources TVA et PNB et donc des contributions des Etats membres. Cette opération aboutit au remboursement de 1.307,9 Mio d'Ecus entre Etats membres, selon une répartition précise indiquée dans l'AP-BRS. En ce qui concerne les 580 MECU retenus par la Commission dans le présent APB-BRS 1/98 pour des dépenses exceptionnelles, la Commission les justifie comme suit : -450 MECU en crédits de paiements pour le FSE, - 30 MECU en crédits de paiments pour PHARE afin de respecter l'enveloppe convenue au Sommet de Cannes, -100 MECU en crédits de paiments pour des actions d'aides humanitaires (phénomène climatique "El nino", aggravation de la situation en Afrique et déterioration des conditions de survie en Afghanistan et au Kosovo). Le présent BRS est également l'occasion de proposer, conformément au souhait du Parlement européen (voir résolution sur le budget CECA 1998) la création d'une structure d'accueil permettant l'affectation de recettes en provenance du budget opérationnel CECA (voir BUD0091) aux initiatives communautaires RECHAR et RESIDER (p.m. dans le budget) ainsi que l'extension de la garantie communautaire pour une assistance macro-financière à l'Ukraine. Total de l'AP-BRS 1/98 : 580 Mio d'Ecus, ce qui représente une variation de 2,12% par rapport au budget total initial de 1998, en crédits de paiements.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1998

1998/2009(BUD) - 30/09/1998 - Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget

OBJECTIF : présentation d'une deuxième lettre rectificative à l'avant-projet de budget 1998 diminuant le montant net du budget de 550 MioEcu en crédits d'engagements et de 150 MioEcu en crédits de paiement. CONTENU : Dans une deuxième lettre rectificative à l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire 1/98, la Commission apporte de nouvelles modifications à l'APBRS prenant ainsi en considération de nouveaux éléments inconnus au moment de son établissement en avril 1998. Il est en effet apparu depuis que les besoins constatés dans les rubriques 2, 3 et 4 du budget excèdent largement les possibilités de redéploiement au sein de ces rubriques. Or, contrairement à la situation déficitaire de ces rubriques, une certaine sous-utilisation des crédits est attendue dans la rubrique 1 (les derniers rapports montrent que les dépenses agricoles n'épuiseront pas les dotations actuellement inscrites au FEOGA-Garantie). La partie prévisible de cet excédent s'élève à 400 MioEcu. Toutefois, s'agissant de crédits non dissociés, l'utilisation de cet excédent dans le cadre d'un virement nécessiterait l'absorption simultanée et artificielle des crédits d'engagement correspondant aux renforcements des crédits de paiement. C'est pourquoi, la Commission propose la mobilisation par voie de Budget rectificatif et supplémentaire d'une partie de l'excédent attendu (350 MioEcu), le montant total des crédits d'engagement du budget enregistrant quant à lui une diminution de 400 MioEcu du fait de la réduction de la dépense agricole. L'utilisation proposée des 350 MioEcu est la suivante : -compléter les

redéploiements de crédits de paiement (CP) proposés dans le virement global, c'est-à-dire ajouter : .80 MioEcu en CP pour les cadres communautaires d'appui de l'Objectif 1 du FEDER venant s'ajouter aux 320 MioEcu repris dans la proposition de virement global, .30 MioEcu en CP pour le Fonds d'urgence vétérinaire afin de continuer à résorber les demandes de paiements présentés par les Etats membres suite à l'épidémie de peste porcine, .30 MioEcu en CP pour les réseaux transeuropéens, pour faire face à l'accélération des travaux de certains grands projets d'infrastructure de transport, .40 MioEcu en CP pour le programme ESPRIT; -porter le renforcement en CP du programme PHARE à 200 MioEcu, soit, compte tenu des 30 MioEcu déjà demandés dans l'APBRS 1/98 du 15.05.1998, à 170 MioEcu supplémentaires. Par ailleurs, la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence et un virement de crédits ayant permis le renforcement du chapitre B7-21 (aide alimentaire d'urgence) sans attendre l'adoption du budget rectificatif et supplémentaire, la présente lettre rectificative est également l'occasion pour la Commission de retirer la demande formulée dans l'APBRS d'un renforcement de 150 MioEcu en crédits d'engagement et de 100 MioEcu en crédits de paiement sur le chapitre B7-21. En conclusion, la deuxième lettre rectificative à l'APBRS se traduit par une diminution nette du montant total du budget 1998 (section III - Commission) de 550 MioEcu en crédits d'engagement et de 150 MioEcu en crédits de paiement.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1998

1998/2009(BUD) - 14/12/1998 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de MM. Stanislaw TILLICH (PPE, D) et John TOMLINSON (PSE, RU), le Parlement européen approuve le projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/98 du Conseil du 8 décembre 1998 sans modification. Le budget rectificatif porte sur 900 millions d'écus, dont 400 sont destinés à une aide alimentaire en faveur de la Russie.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1998

1998/2009(BUD) - 09/12/1998 - Projet de budget du Conseil

Le Conseil a établi le projet de budget suplémentaire et rectificatif 1998 sur la base du compromis global réalisé avec le Parlement européen le 24 novembre 1998. Ce projet sera transmis au Parlement européen qui se prononcera à cet égard lors de sa session de décembre 1998 (Strasbourg). Le projet de budget supplémentaire et rectificatif 1998 prévoit du côté des dépenses un renforcement de crédits de paiement: - dans la rubrique 1 (dépenses agricoles) de 400 MEUROs en faveur de l'aide alimentaire à la Russie; - dans la rubique 2 (fonds structurels) de 100 MEUROs pour le Fonds social européen; - dans la rubique 3 (politiques internes) de 48 MEUROs pour la recherche; -dans la rubrique 4 (actions extérieures) de 100 MEUROs en faveur de PHARE et - dans la rubrique 5 (dépenses administratives) de 150 MEUROs pour les immeubles du Parlement européen. Ce renforcement de crédits provient d'une sous-utilisation du FEOGA de 900 MEUROs. Du côté des recettes, ce projet prévoit un transfert du solde de 1997 de 860 MEUROs.